

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. L. de Fontaine Moreau, 30 janvier 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. L. de Fontaine Moreau, 30 janvier 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[30 janvier 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Fontaine-Moreau, A. L. de](#)

Lieu de destination10, rue de la Fidélité, Paris

Description

RésuméSur les patentes anglaises de Godin. Godin indique à monsieur de Fontaine-Moreau qu'il est d'accord avec lui sur ce qu'il convient de faire pour conserver ses droits en Angleterre. Il l'avertit que Cantagrel va soumettre à son examen un point délicat de sa demande de patente pour le procédé d'émaillage par voie sèche : la description du procédé d'émaillage est celle que cite Godin dans sa lettre à Cantagrel du 30 janvier 1865.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Industrie](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (278r, 279v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Paris le 30 janvier 1883

Monsieur de Fontaine de Bouché
 ou rue de la Harpe
 votre lettre en date d'hier me donne une
 appréciation sur ce qui est à faire en
 conséquence pour sauvegarder mes droits. Je
 la trouve juste et compréhensive de ma part
 mais il est un point délicat que est l'entente
 soumise de nouveau à votre examen avant
 de régulariser ma position car je tiendrais
 à éviter les frais que sont entraînés trois
 patentes si je ne pourrais en faire une seule
 seule

Comme vous l'avez remarqué le texte
 anglais de ma description première est
 assez incomplet. Il est surtout un point
 capital qui n'y est pas mis assez en lumière
 c'est celui de l'application des ongles par
 leur action c'est le fait qui domine dans ma
 nouvelle application des ongles sur toute
 les ongles grossiers de maille à perçage
 par leur humidité est au moyen de jets
 liquides que l'on étend les ongles à la surface
 de la fonte on les fait sécher ensuite
 et on garnit de maille que des surfaces
 unies planes ou concaves tandis que par
 mon procédé l'on applique sur la fonte
 lorsque les surfaces en sont bien rangées

ou le pendant d'un côté ou de l'autre,
il adhérait par sa face intérieure au
dessus ou il est posé à qui fait que
tous les surfaces conviennent également lorsqu'il
les ongles liquides et appliqués à froid on
restent pas sur les parties en relief et les
creux se trouvent remplis de façon que
le maillage de petits creux soit toujours
impossible.

est donc le principe de l'application
de l'email à chaud qui est le plus certain
de bien établir et de maintenir, mais
je ne sais pas si la loi d'Angleterre
peut être satisfait dans les cas où
on a vu par qui donc M. Cantagrel
du cause de suite avec sans avoir
de prendre un parti définitif et de
vous proposer d'autres questions se rattacher
à la réputation de cette affaire avant
de la terminer.

Si vous tombez d'accord avec lui il
vous remettra le fond nécessaire pour
continuer mon privilège et je maintiendrai
ensuite avec vous pour le reste de ce
qui est à faire.

Je vous prie d'agréer Monsieur mes très
parfaits respects

Le Roy